



Rapport de la Commission des finances concernant le préavis de la Municipalité 08/2025 relatif à la participation au financement du projet d'assainissement et transformation partielle de la patinoire de Morges en Complexe sportif régional Quatre-saisons, selon le système de financement régional

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CF) s'est réunie les 25 août et 8 septembre 2025 pour l'étude du préavis No 08/2025. Elle remercie Monsieur le Syndic José-Manuel Fernandez pour sa présence lors de la séance du 8 septembre 2025 de même que pour les réponses données aux questions soumises par écrit au préalable. Elle s'étonne de l'absence de Madame Émilie Jaccard, cheffe de l'office des sports de Morges qui avait été sollicitée pour participer à cette séance.

Après étude du préavis la CF a demandé à la Municipalité de donner des précisions sur quelques points permettant la compréhension du préavis. Ces derniers font l'objet du présent rapport.

Toutes les communes de l'ARCAM ont été consultées, ainsi que deux communes extérieures à l'ARCAM (Buchillon et Mollens). 27 communes sur 59 ont préavisé favorablement mais aucun conseil communal ne s'est encore prononcé définitivement sur cet objet. Si les 27 communes acceptaient le projet, le montant total de leur participation se monterait à CHF 3'800'000.

La Commission des finances a vu le projet de convention qui lierait la commune d'Etoy à la Commune de Morges. En l'état, les avantages pour la population ne lui semblent pas très intéressants.

Le modèle SFR est spécifique à l'ARCAM ; il n'existe pas, à ce jour, d'équivalent dans d'autres régions. La CF se questionne sur le bien-fondé de ce mécanisme de financement et craint des demandes régulières et répétées de soutien à des projets sportifs communaux.

La CF a voulu savoir si la Commune ne participait pas déjà aux financements des infrastructures sportives de la ville de Morges via la péréquation. Il s'avère que la péréquation prévoit une compensation des villes qui doit financer notamment les infrastructures culturelles et sportives. Ainsi Etoy versera en 2026 environ CHF 1'200'000 aux villes du canton. Via cette contribution, la Commune d'Etoy participe donc déjà au financement des infrastructures sportives de la ville de Morges.

Conclusion

En conclusion la Commission des finances, à la majorité, propose au Conseil communal de rejeter le préavis.

Pour la Commission des finances :

Matthew Thomson

Aurélie Roulet Wyss

Président

Rapporteuse

Etoy, le 12 septembre 2025